

VILLE DE ROUEN

FOURRIERE DE VEHICULES

RAPPORT D'ACTIVITE 2006

Ville de Rouen

Délégation de Service Public de la fourrière municipale des véhicules

Rapport d'activités 2006

Préambule

La société EFFIA est titulaire de la délégation de service public de la fourrière municipale des véhicules depuis le 1^{er} janvier 2005, en remplacement de la société SEGAR et conformément à la procédure de passation d'une nouvelle D.S.P.

Précisons qu'à l'origine, le Contrat a été attribué à VIA Stationnement et qu'EFFIA est seulement le nouveau nom de cette société (un changement de dénomination sociale est intervenu en cours d'année 2005).

Moyens mis en œuvre par le délégataire

① Moyens humains

Les moyens humains mis en œuvre par EFFIA sont les suivants, le personnel de la SEGAR ayant été repris dans sa grande majorité :

- Un gérant, cadre de direction (domicilié à siège parisien)
- Un chef d'exploitation
- Deux secrétaires d'accueil
- Six chauffeurs (un septième a été recruté début 2006)

Trois veilleurs de nuit (gardiennage et ouverture du site la nuit, les dimanches et les jours fériés pour les restitutions de véhicules) appartenant à une société extérieure complètent ce dispositif.

② Moyens matériels

EFFIA dispose, pour assurer la mission qui lui est confiée, d'un parc principal de 4 000 m² situé avenue Jean Rondeaux, et d'un dépôt de 1 000 m² situé à La Londe. Le terrain principal peut accueillir 200 véhicules, le second environ 40.

Les moyens logistiques se répartissent comme suit :

- 3 véhicules roulant d'enlèvement (dont un pouvant enlever deux véhicules), équipés de matériel radio,
- 1 chariot élévateur
- Des bureaux pour l'accueil du public
- Des moyens informatiques permettant un suivi et un traitement de l'activité en direct avec la Police Nationale et la Direction de la Sécurité de la Ville de Rouen.

Périmètre d'intervention

EFFIA a également repris une bonne partie des contrats détenus par la SEGAR avec les communes de l'agglomération rouennaise. Ils concernent :

- Amfreville la Mivoie, Bihorel, Bois Guillaume, Bonsecours, Canteleu, Darnétal, Déville les Rouen, Grand Quevilly, Houpeville, Isneauville, Le Houlme, Le Mesnil Esnard, Malaunay, Maromme,

Mont Saint Aignan, Notre Dame de Bondeville, Oissel, Petit Couronne, Saint Léger du Bourg Denis.

Données financières

Années	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Indicateurs						
Chiffre d'affaire TTC	220 K€ (4 mois) <i>29 K€</i>	610 K€ <i>77 K€</i>	608 K€ <i>83 K€</i>	727 K€ <i>99 K€</i>	788 K€ <i>14 K€</i>	774 K€ <i>5 K€</i>
<i>Dont autres communes</i>						
Résultat net TTC	+ 3 K€	+ 25 K€	+ 4 K€	- 49 K€	+ 47 K€	- 41 K€
Nombre d'enlèvements	2 970	3 436	3 580	4 712	5 898	5 895
<i>Dont Police Municipale</i>	<i>N.R</i>	<i>919</i>	<i>1 358</i>	<i>2 131</i>	<i>3 497</i>	<i>3 496</i>
<i>Dont Police Nationale</i>	<i>N.R</i>	<i>2218</i>	<i>1 568</i>	<i>1 550</i>	<i>1 701</i>	<i>1 509</i>
<i>Dont autres communes</i>	<i>N.R</i>	<i>299</i>	<i>654</i>	<i>1 031</i>	<i>700</i>	<i>890</i>
Déplacements de véhicules		4	9		0	4
Enlèvement et destructions de véhicules épaves		47	41		950	866
Enlèvement et destruction de véhicules en stationnement abusif		227	261		<i>(dont 578 enlevés à Rouen)</i>	<i>(dont 508 enlevés à Rouen)</i>

Les rémunérations que la Ville de Rouen verse au délégataire pour l'enlèvement des véhicules « épaves » et la destruction des véhicules en stationnement « abusif » ne composent qu'une très faible part du chiffre d'affaire annuel d'EFFIA. En 2006, leur montant s'élève à environ 17 000€.

EFFIA a versé à la Ville de Rouen, au titre de l'année 2005, une redevance d'exploitation de 8 K€. Il est à noter que cette redevance est désormais calculée sur un pourcentage du bénéfice net au lieu d'un pourcentage

sur le chiffre d'affaire réalisé. Au titre de l'année d'exploitation 2006 et parce que l'objectif de réquisition fixé à 6500 n'a pas été atteint, c'est la Ville qui a payé des pénalités à EFFIA (8 K€, 138 réquisitions manquantes).

Conclusion

L'année 2006 se caractérise par un léger tassement de l'activité. Le déficit d'exploitation peut s'expliquer par l'embauche d'un septième chauffeur, mais également par la baisse des rémunérations liées au frais de gardiennage des véhicules volés et judiciaires (économies budgétaires de l'Etat).
